

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 juin 2023]

Date de la convocation

22 juin 2023

Date de mise en ligne

30 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 6

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Elisa GILLET, Agnès MERONI

Absents : Thomas DOMENECH

N° 090/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Saison culturelle au Balcon – grille tarifaire

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer des tarifs spécifiques pour les soirées proposant deux spectacles avec une formule petite restauration dans le cadre de la saison culturelle au balcon :

- Tarifs un spectacle au Balcon avec petite restauration :
 - o Tarif plein : 25 euros
 - o Tarif réduit : 20 euros (moins de 18 ans, étudiants, minima sociaux, demandeurs d'emploi)
 - o Tarif moins de 15 ans : 15 €
- Tarifs deux spectacles au Balcon avec petite restauration :
 - o Tarif plein : 30 euros
 - o Tarif réduit : 25 euros (moins de 18 ans, étudiants, minima sociaux, demandeurs d'emploi)
 - o Tarif moins de 15 ans : 17 €

Pour rappel, les tarifs actuels pour la saison culturelle sont les suivants :

- Spectacles tout public :
 - o Tarif plein : 10 €
 - o Tarif réduit : 5 € (moins de 18 ans, étudiants, minima sociaux, demandeurs d'emploi)
 - o Tarif moins de 15 ans : 2,5 €
- Spectacles jeune public :
 - o Tarif plein : 5 €
 - o Tarif réduit : 2,5 € (moins de 18 ans, étudiants, minima sociaux, demandeurs d'emploi)
 - o Tarif moins de 10 ans : gratuit
- Séances scolaires (maternelles et primaires) dans le cadre de la médiation culturelle :
 - o Tarif par élève : 1 €
 - o Gratuit pour les accompagnants
- Séances scolaires (collèges et lycées) dans le cadre de la médiation culturelle :
 - o Tarif par élève : 2,5 €
 - o Gratuit pour les accompagnants

Il est proposé au Conseil municipal de fixer la tarification de la Saison Culturelle à compter du 1^{er} septembre 2023 telle qu'énoncée ci-dessus, à savoir :

- Création de tarifs spécifiques pour les soirées avec deux spectacles ;

- Maintien des autres tarifs existants

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création des tarifs spécifiques détaillés plus haut,

APPROUVE le maintien des autres tarifs existants,

DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.


POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 29 juin 2023